

Besançon, le 2 5 JUIN 2012

La Présidente

Monsieur Jean-Claude Goudot Président de l'Association Vivre aux Chaprais 28 d rue de la Rotonde 25000 Besançon

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre courrier, par lequel vous évoquez la réunion organisée par votre association avec les riverains de la ligne ferroviaire reliant les gares Viotte et Besançon – Franche-Comté.

Vous m'informez qu'à cette occasion a été évoquée la question de l'utilisation de matériel diesel sur cette ligne électrifiée. Je souhaite donc porter à votre connaissance certains éléments d'information.

L'utilisation de ce matériel diesel a plusieurs raisons. La première concerne les TER en provenance ou à destination de la Chaux de Fonds qui sont des matériels X73500 équipé du mode de signalisation suisse SIGNUM. La seconde, touche à l'inadaptation à ce type de ligne du parc de matériel électrique actuellement en circulation en Franche-Comté. Celui-ci est en effet composé de rames corail et de Z2 capacitaires prévues pour de longues distances et non accessibles du fait d'un plancher haut, et à ce jour, seuls des matériels de type X73500 répondent aux besoins de cette ligne (plancher bas, espaces bagages...).

La Région a engagé une étude visant à définir son programme de renouvellement du parc matériel à l'horizon 2015-2025. Il est ainsi envisagé d'acquérir plusieurs rames de type REGIOLIS, fabriquées par ALSTOM, dont les versions sont soit électriques, soit bi-courants, et adaptées à une utilisation sur la ligne entre les gares Viotte et Besançon – Franche-Comté.

Concernant l'installation de murs anti-bruit, j'ai toujours soutenu les démarches menées par l'association que vous présidez et je demeure à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Guite Dufay